

Barème et Tarifs AES FOURMI'Z / Autigny-Chénens

dès le 1er août 2018

Nombre d'enfants à charge dans le foyer		1	2	3	4	5	6	7
0	50000	A	A	A	A	A	A	A
50001	60000	B	A	A	A	A	A	A
60001	65000	C	B	A	A	A	A	A
65001	70000	D	C	B	A	A	A	A
70001	75000	E	D	C	B	A	A	A
75001	80000	F	E	D	C	B	A	A
80001	90000	G	F	E	D	C	B	A
90001	100000	I	G	F	E	D	C	B
100001	110000	Z	I	G	F	E	D	C
110001	130000	Z	Z	I	G	F	E	D
130001	150000	Z	Z	Z	I	G	F	E

A charge des parents par enfant selon la tranche de revenus bruts :

Selon tranche de revenus	A	B	C	D	E	F	G	I	Z
	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%

La subvention communale selon barème des revenus ci-dessus est à déduire des prix à l'unité.

Horaire de l'unité ---->	6 h 30 - 8 h 05	8 h 05 - 11 h 40	11 h 40 - 13 h 45	13 h 45 - 15 h 25	15 h 25 - 18 h 30
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Primaire	12.00	27.30	15.80	12.70	23.40
Enfantine (La subvention Etat-employeurs est déjà déduite.)	9.95	22.65	13.10	10.55	19.40

Conditions :

- La subvention est calculée selon le revenu annuel net selon dernier avis de taxation code 4.910 auquel sont ajoutés les codes 4.110 à 4.140 4.210 et 4.310 ainsi que 5% de la fortune imposable (selon la grille de référence LStE publication du 2 juin 2014)
- Pour les indépendants, le calcul se fait sur la base du total du revenu annuel net code 4.910 auquel sont ajoutés les codes 4.110-4.120 - 4.140 - 4.210 - 4.310 et 5% de la fortune imposable (selon la grille de référence LStE publication du 2 juin 2014)
- Les justificatifs demandés (avis de taxation, 3 derniers bulletins de salaire) des 2 parents, mariés ou pas (union libre) doivent obligatoirement être fournis lors de l'inscription pour tout placement donnant lieu à un subventionnement.
- La subvention est revue chaque année au début de l'année scolaire (avis de taxation récent reçu) + 3 derniers bulletins salaire pour correction éventuelle

Le prix du repas est facturé Fr. 9.50 : celui-ci n'est pas subventionné.

Une participation annuelle de Fr. 30.- par famille, est également demandée pour les frais d'inscription et autres frais administratifs

